



**HAL**  
open science

## Le rôle des linguistes dans la création, l'élaboration et l'orientation de la politique linguistique du Québec.

Chantal Bouchard,

### ► To cite this version:

Chantal Bouchard,. Le rôle des linguistes dans la création, l'élaboration et l'orientation de la politique linguistique du Québec.. Dossiers d'HEL, 2014, Linguistiques d'intervention. Des usages socio-politiques des savoirs sur le langage et les langues, pp.6. halshs-01115058

**HAL Id: halshs-01115058**

**<https://shs.hal.science/halshs-01115058>**

Submitted on 11 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# LE RÔLE DES LINGUISTES DANS LA CRÉATION, L'ÉLABORATION ET L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

**Chantal Bouchard**

Université McGill, Montréal

## 1. INTRODUCTION

Le Québec est un véritable laboratoire en matière de politique linguistique. Depuis un demi-siècle, l'État québécois a adopté de nombreuses mesures visant à infléchir l'équilibre entre les langues présentes sur son territoire (aménagement du statut), ainsi qu'à orienter l'évolution du français (aménagement du corpus), dans un contexte sociopolitique très complexe.

Cette politique linguistique devait – et doit toujours – prendre en compte de nombreux facteurs d'ordre sociopolitique, économique, démographique, migratoire, en plus d'aspects relevant plus strictement de la linguistique et de la sociolinguistique.

Plusieurs générations de linguistes québécois ont donc été amenées à contribuer d'abord à la création, puis à l'élaboration et à l'orientation des lois et organismes linguistiques, soit de manière directe, au service de l'État ou des organismes comme l'Office québécois de la langue française, ou le Conseil supérieur de la langue française, ou en réalisant des études à leur demande, soit de manière indirecte, par leurs recherches et travaux, ou par leurs commentaires et leurs constats diffusés publiquement.

D'autre part, depuis une quinzaine d'années, l'autorité des linguistes est parfois contestée et certaines orientations, en matière de norme, notamment, critiquées. La question centrale est de savoir s'il est ou non légitime pour l'État québécois de définir et de promouvoir une norme du français québécois, distincte de la norme décrite par les ouvrages publiés en France, en particulier en matière lexicale. Le débat oppose la plupart des linguistes québécois, qui appuient cette orientation, à divers détracteurs qui estiment au contraire qu'une seule norme est possible pour le français.

## 2. STRUCTURES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

La politique linguistique du Québec est définie par la Charte de la langue française, la loi 101, adoptée en 1977, qui offre le cadre juridique dans lequel cette politique est mise en œuvre. La Charte fait du français la seule langue officielle du Québec et touche tous les domaines où l'État peut intervenir pour soutenir le statut du français comme langue commune publique : l'administration publique, l'administration de la justice, l'organisation du monde du travail, du commerce et des affaires, l'enseignement public et privé.

Sous l'autorité du Secrétariat à la politique linguistique, qui relève du ministère de la Culture et des Communications, plusieurs organismes sont chargés de la mise en œuvre de mesures prévues par la loi et de l'évaluation de leurs résultats, ainsi que de l'observation de l'évolution de la situation linguistique. Le principal organisme, l'Office québécois de la langue française, a pour tâche, entre autres, de s'assurer de la conformité des entreprises aux mesures concernant la langue de travail, l'affichage, la commercialisation et doit leur offrir un soutien technique, notamment en matière de terminologie. L'Office doit également faire rapport régulièrement sur l'évolution dans divers domaines de la vie sociale. Le Conseil supérieur de la langue française, pour sa part, a pour mission de conseiller le gouvernement sur toute question qui est susceptible d'avoir une influence en matière de langue et dispose de chercheurs et de budgets de recherche pour alimenter son travail. Il existe également une Commission de toponymie.

L'ampleur de ce qui peut aujourd'hui paraître comme une sorte de machine d'intervention massive est à la mesure de ce qui était perçu en 1960 comme une tâche à la fois colossale et urgente : assurer l'avenir de la langue française au Québec.

## 3. LE RÔLE DES LINGUISTES AVANT 1960

Avant les années 1960, il n'y avait aucune politique linguistique, ni au Québec ni au Canada, hormis les mesures concernant le bilinguisme des tribunaux et des lois. L'usage des langues était donc laissé aux seules forces du marché, lesquelles, c'est bien connu, jouent toujours en faveur du plus fort. À l'échelle canadienne,

les Canadiens français représentaient un peu plus du quart de la population totale, mais hors du Québec, ils formaient de petites communautés très minoritaires et en voie d'érosion rapide. Au Québec même, ils constituaient plus de 80% de la population, mais cette forte majorité ne leur assurait même pas de pouvoir vivre et travailler en français tant la position de l'anglais était forte et dominante.

Dans la région de Montréal, qui était alors la métropole du Canada et où se concentrait la minorité de langue anglaise, les francophones étaient au bas de l'échelle des revenus et des emplois, et on exigeait l'usage de l'anglais même dans des emplois subalternes. L'évolution démographique depuis l'après-guerre, la forte baisse de la natalité chez les Canadiens français, l'augmentation de l'immigration et la forte propension des immigrants à s'intégrer au groupe anglophone, tout portait à croire qu'à brève échéance, la majorité des francophones à Montréal était menacée et qu'à plus ou moins long terme, le français ne vivrait plus que dans les zones rurales isolées, comme il survit encore dans quelques poches de l'Ouest canadien et du Nord-Est des États-Unis où il a pourtant connu de solides implantations au début du xx<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, ce n'est pas cette situation potentiellement catastrophique qui poussa le gouvernement du Québec à intervenir pour la première fois en matière de langue, mais bien le sentiment collectif que le français se dégradait sans cesse depuis des décennies et que si rien n'était fait pour redresser la barre, on ne pourrait bientôt plus qualifier la langue parlée au Québec de français.

Ce n'est que vers la fin des années 1930, mais surtout après la Seconde Guerre mondiale, que les francophones du Québec songèrent à utiliser l'État québécois au service de leur langue et de leur culture. Il aura fallu pour cela que le sentiment de dépossession, d'aliénation linguistique, ait atteint un niveau sans précédent et provoqué un état de crise qui culmina en 1960 avec la querelle du *joual*<sup>1</sup>.

À partir du début des années 1950, dans les colloques, congrès, rapports, conférences, articles de journaux ou de revues, et dans les chroniques linguistiques, on réclama de toutes parts une action décisive de l'État québécois en faveur du français. Il y avait pourtant un siècle déjà que la légitimité du français parlé au Québec était mise en cause, mais ces inquiétudes ne rejoignaient que la petite classe instruite capable de percevoir l'éloignement progressif de la variété québécoise par rapport à la norme contemporaine du français<sup>2</sup>. Comme je le montre dans Bouchard (2012), le coup d'envoi fut donné par la parution en 1841 d'un dictionnaire correctif destiné aux élèves des collèges, le *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, de l'abbé Thomas Maguire, ouvrage qui déclencha une polémique dans les journaux de l'époque. Thomas Maguire n'était pas un linguiste, pas plus que son principal adversaire, Jérôme Demers, qui était un pédagogue, mais nombreux seront les lexicographes qui chercheront par la suite à décrire le français québécois, bien souvent dans la perspective de le rapprocher du français normatif, toujours dans l'espoir de combattre ce qui fut constamment perçu comme le grand mal, et le demeure à ce jour, son anglicisation.

Le sentiment d'aliénation linguistique atteignit le grand public progressivement à partir des années 1930, à mesure que la scolarisation progressait et que se développaient les médias écrits et parlés. Certains linguistes ont alors joué un rôle social considérable. Je songe en particulier à Jean-Marie Laurence qui, à partir de 1938 et pendant plus de 25 ans, tint des chroniques linguistiques dans les journaux, à la radio, puis à la télévision et publia des manuels scolaires en plus de conseiller le gouvernement en matière d'enseignement de la langue.

#### 4. LES LINGUISTES, EXPERTS AU SERVICE DE L'ÉTAT

Lorsqu'éclate en 1960 la querelle du *joual*, c'est justement autour de la question de l'enseignement du français qu'elle prend naissance. On dénonce le fait que l'école, même l'école secondaire, ne semble pas permettre aux élèves de maîtriser pleinement le français normatif et on s'alarme de la progression de cette variété de langue populaire fortement anglicisée qui se développe dans la classe ouvrière urbaine depuis l'exode rural du début du xx<sup>e</sup> siècle et de l'industrialisation. Les pressions de l'Association des professeurs de français, des universités, des intellectuels, des écrivains, des journalistes et du grand public amènent le gouvernement du Québec à instaurer en 1961 une grande commission d'enquête sur l'enseignement qui aboutit à une réforme en profondeur du système scolaire. Presque en même temps, en mars 1961, le gouvernement crée le ministère des Affaires culturelles et l'Office de la langue française.

Le mandat qu'il confie alors à l'OLF est de « veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite »<sup>3</sup>. C'est le début des travaux de lexicologie et de terminologie de

<sup>1</sup> Voir Bouchard 2002, p. 224-229.

<sup>2</sup> Voir Bouchard 2012.

<sup>3</sup> Voir Corbeil 2007, p. 81.

l'Office, des services de consultation offerts au public, etc., et c'est également à ce moment qu'entrent en scène les linguistes et que débute l'intervention de l'État québécois en matière de langue.

Dans un premier temps, il n'est question que d'aménagement du corpus, comme le raconte le linguiste Jean-Claude Corbeil dans son ouvrage *L'Embarras des langues*, où il présente toute l'histoire de la politique linguistique québécoise. Corbeil montre comment les linguistes de l'OLF furent amenés progressivement à dépasser ce premier mandat sous la pression des événements et à la demande des gouvernements qui se succédèrent à Québec.

Il serait trop long ici de faire en détail l'histoire des événements qui poussèrent l'État québécois à intervenir sur le statut des langues et à proclamer le français seule langue officielle du Québec. L'insatisfaction des Québécois à l'égard du déséquilibre linguistique qui existe dans les années 1960, lequel menace gravement l'avenir du français non seulement ailleurs au Canada, mais au Québec même, crée beaucoup d'agitation sociale. Au gouvernement du Canada, une vaste enquête sur le bilinguisme menée de 1963 à 1969, la commission Laurendeau-Dunton, confirme que les Canadiens de langue française sont gravement et systématiquement désavantagés sur le plan socio-économique du fait de leur langue. Cela mène le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau à adopter, en 1969, la loi sur les langues officielles, qui fait du français et de l'anglais les langues officielles du Canada, et à imposer le bilinguisme pour tout ce qui relève de l'État fédéral.

Au Québec, c'est l'affaire des écoles de Saint-Léonard qui met le feu aux poudres. Dans ce quartier de Montréal où se concentrent un grand nombre d'immigrants d'origine italienne, les dirigeants du réseau scolaire tentent d'imposer l'école française aux enfants des immigrants qui jusque-là étaient, pour la plupart, scolarisés en anglais. Il faut dire que le rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement (1966) avait déjà souligné l'anglicisation massive des enfants issus de l'immigration, ce qui faisait craindre, à juste titre, pour l'avenir du français à Montréal.

Pour tâcher de désamorcer la crise provoquée par l'affaire de Saint-Léonard, le gouvernement du Québec commande une nouvelle vaste enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec dont il confie la présidence à un linguiste, Jean-Denis Gendron. De 1968 à 1972, la commission Gendron tient des audiences publiques, mène des recherches, reçoit des mémoires, publie des études spécialisées et des rapports de synthèse.

Sans attendre les conclusions et les recommandations de la commission Gendron, le gouvernement adopte en 1969 la première loi linguistique du Québec, la loi 63 qui vise à promouvoir la langue française au Québec. Cette loi, qui consacre le libre choix de la langue d'enseignement et qui ne propose que des mesures incitatives dans divers domaines névralgiques comme la langue de travail, provoque une telle insatisfaction qu'elle entraîne la chute du gouvernement de l'Union nationale.

Le gouvernement qui lui succède en 1970, celui de Robert Bourrassa du parti Libéral, confie dans un premier temps à l'OLF le mandat d'étudier les moyens de mettre en œuvre les dispositions de la loi 63, puis décide de proposer une nouvelle loi qui prenne en compte l'ensemble des constats et des recommandations de la commission Gendron, en s'inspirant des travaux de l'OLF. C'est ainsi que les linguistes de l'Office de la langue française sont amenés à élaborer une stratégie cohérente de modification de la situation du français au Québec. Ces travaux serviront à la conception de la Loi sur la langue officielle, la loi 22, adoptée en 1974, puis à celle de la Charte de la langue française, la loi 101, adoptée en 1977.

De l'aveu même de Jean-Claude Corbeil :

[...] la direction de l'Office ne disposait d'aucun modèle dont il aurait pu s'inspirer pour aménager la coexistence harmonieuse du français et de l'anglais sur le territoire du Québec. (Corbeil, *op.cit.*, p. 148)

En effet, les structures politiques du Canada et du Québec ne permettent pas d'envisager l'adoption du modèle suisse ou du modèle belge. Il faut donc innover.

## 5. MOBILISATION GENERALE

Dans cette histoire de la conception de la politique linguistique québécoise, il faut voir que c'est sous la pression constante de la population québécoise sur le gouvernement, et malgré les aléas de la politique politicienne, que s'est élaborée la législation linguistique. Les linguistes ont joué un rôle déterminant, certes, mais ils ne sont pas les seuls.

Tous les spécialistes des sciences sociales, les sociologues, les économistes, les politologues, les démographes, contribuent à la réflexion collective, les spécialistes en pédagogie également, les juristes aussi,

les spécialistes en communication, en publicité, en gestion, sans parler des enseignants, des écrivains et des artistes, des philosophes. En somme, c'est toute la classe intellectuelle québécoise qui se mobilise pendant une vingtaine d'années.

Petite coïncidence, c'est sous la direction de deux psychiatres, ministres de la Culture et des Communications de deux gouvernements successifs, que s'élabore la législation linguistique du Québec : François Cloutier, ministre libéral, et Camille Laurin, ministre du gouvernement du Parti québécois. Jean-Claude Corbeil qui souligne ce fait dans son ouvrage, le commente ainsi :

Il me plaît de penser que cette profession leur avait permis de comprendre l'importance cruciale de la langue pour les personnes, pour les institutions et pour la vie collective d'une nation. (Corbeil, *op.cit.*, p. 29)

En 35 ans, la Charte de la langue française change profondément la société québécoise. Les milieux de travail se francisent, les francophones accèdent aux postes de direction, l'écart de revenus entre anglophones et francophones se comble, le français devient utile et avantageux à qui veut vivre et travailler au Québec, ce qui entraîne un bien meilleur apprentissage de la langue par les anglophones et les allophones. Le français est infiniment plus présent dans l'espace public qu'autrefois. Bien sûr, tout n'est pas parfait dans le meilleur des mondes, on ne parvient pas encore à intégrer en français les immigrants adultes dans une proportion satisfaisante notamment, et l'anglais conserve une force d'attraction considérable, mais on peut dire que passées les premières années de transition et d'adaptation, la législation linguistique a assuré la paix sociale. La plupart des Québécois s'en montrent satisfaits.

## 6. L'AUTORITE CONTESTEE : Y A-T-IL UN COMLOT DES LINGUISTES ?

Si le volet politique de l'intervention de l'État en matière de langue a obtenu et obtient toujours l'appui des Québécois, il n'en va pas tout à fait de même en matière de norme. On l'a vu, il s'est créé dès 1842 chez ceux qui réfléchissaient à la langue parlée au Québec deux factions par rapport à la question de la norme et de la légitimité linguistique : pour certains, n'est légitime que la langue décrite dans les ouvrages français, les grammaires, les dictionnaires, les traités de prononciation publiés en France. C'était la position de Thomas Maguire et c'est parce qu'il condamnait sans nuance certains des usages les plus courants des Canadiens français qu'il s'est attiré les critiques. D'autres estiment que les Canadiens français ont le droit de créer des mots pour désigner des réalités propres à leur environnement et à leur culture, et qu'ils ont le droit de conserver des mots ou des expressions qu'ils tiennent de leurs ancêtres, même si ceux-ci étaient sortis de l'usage en France ou étaient d'origine provinciale.

Ce sur quoi tous ont toujours été unanimes, c'est sur le rejet des emprunts à l'anglais sauf en cas de nécessité absolue, et sur le fait que, quelle que soit l'époque, il ne peut y avoir de variantes légitimes en matière de morphosyntaxe.

Tout au long du xx<sup>e</sup> siècle et suivant les transformations sociales, politiques et économiques que la société québécoise a connues, ces deux positions connaissent des fortunes diverses. À partir de la fondation de la Société du parler français au Canada, en 1902, les membres de ce vaste mouvement d'étude soutiennent la deuxième conception, celle de la légitimité des canadianismes, que leur origine soit le français du xvii<sup>e</sup> siècle, l'une ou l'autre des provinces d'origine des colons de Nouvelle-France, ou bien les créations populaires. Ce mouvement soutient en outre une « nationalisation de la littérature canadienne », ce qui donne naissance à un mouvement littéraire mettant en scène le monde paysan, la littérature du terroir, mouvement qui domine jusqu'aux années 1950.

Par ailleurs, au cours de la même période, de nombreux critiques n'acceptent de juger légitimes que ceux des canadianismes qui désignent des réalités spécifiquement nord-américaines et rejettent tous ceux qui font double emploi avec un mot du français normatif. Certains chroniqueurs de sujets linguistiques des années 1940-1960 vont jusqu'à dire qu'il faut accepter les emprunts à l'anglais intégrés aux dictionnaires français sans discuter, ce qui révolte une partie du public habitué à se faire reprocher son usage des anglicismes.

On l'a vu, c'est en réaction au sentiment très intense d'aliénation linguistique et au débat sur le *joual* que l'État québécois crée l'Office de la langue française en 1961 et qu'il lui donne le mandat de corriger et d'enrichir la langue parlée et écrite. En 1965, l'Office prend officiellement position sur la norme du français parlé et écrit au Québec : il doit respecter intégralement la morphologie et la syntaxe de la langue française standard, mais admet dans le lexique les mots et expressions propres et nécessaires au Québec. Quelques années plus tard, en 1969, l'OLF publie un petit lexique, *Canadianismes de bon aloi*, qui légitime quelques dizaines de mots. L'Office se consacre par la suite principalement à produire la terminologie nécessaire à tous

les secteurs d'activités industrielles et commerciales, la francisation des entreprises exigeant de manière urgente qu'on fasse ce travail qui ne pouvait guère être laissé aux soins des entreprises.

Le débat sur la norme se poursuit par la suite, surtout sous l'impulsion du Conseil de la langue française qui organise des colloques sur la question, publie des ouvrages, et fait des recommandations, et notamment qu'il convient de décrire la norme du français québécois, car on ne dispose toujours pas dans les années 1980 d'ouvrages de référence qui permettraient aux Québécois et aux étrangers de vérifier l'orthographe, les acceptions, les marques d'usage du vocabulaire propre au Québec.

Au cours des années 1990, diverses entreprises lexicographiques s'amorcent, certaines sont le fait d'équipes de recherches universitaires, d'autres relèvent de l'entreprise privée. Les équipes universitaires présentent des projets aux organismes linguistiques de l'État, le Secrétariat à la politique linguistique met sur pied un programme de subventions, notamment pour soutenir la mise en ligne des corpus linguistiques qui se sont constitués dans diverses universités au fil des ans. Certains dictionnaires sont publiés par l'entreprise privée, *Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, publié par l'éditeur Le Robert, *Le Dictionnaire du français Plus*, par la maison Québec-Amérique, notamment. L'éditeur Guérin fait paraître *Le Dictionnaire Québécois-Français* de l'auteur Lionel Meney. Du côté universitaire, un premier volume du *Dictionnaire historique du français québécois*, Presses de l'Université Laval, est publié, tandis qu'une équipe de l'Université de Sherbrooke entreprend ses travaux sur un dictionnaire du français québécois standard.

Chacun de ces ouvrages a une perspective propre et mon propos ici n'est pas d'en faire la critique ou l'évaluation. Chaque nouvelle parution entraîne des commentaires et des critiques, les Québécois s'intéressent à la question, et à chaque occasion, l'opposition se manifeste entre les tenants d'une norme unique du français et ceux qui estiment que le vocabulaire et les usages québécois sont légitimes et doivent être décrits et intégrés au dictionnaire.

Dans le premier camp, on doit placer l'auteur Diane Lamonde qui, dans deux ouvrages, *Le Maquignon et son joual* et *Anatomie d'un joual de parade : le bon français d'ici par l'exemple*, s'en prend vertement aux « aménagistes » et conteste l'autorité des linguistes et lexicographes qui cherchent à décrire le lexique du français québécois.

Par ailleurs, l'auteur Lionel Meney multiplie les attaques contre les organismes linguistiques qui soutiennent financièrement les équipes universitaires, les accusant de vouloir ériger le français québécois en variété distincte du français et de priver ainsi les Québécois de leur accès à la langue française normative, ce qui les isolerait du reste de la francophonie. Il faut dire que Meney a rédigé son dictionnaire sous la forme d'un dictionnaire bilingue québécois-français et estime que les Québécois vivent dans un régime de diglossie comparable à celui des Haïtiens. Dans son dernier ouvrage, il affirme :

Depuis plusieurs décennies, un groupe de linguistes endogénistes (certains universitaires, d'autres fonctionnaires) s'activent pour imposer cette conception de la norme linguistique à l'ensemble de la société québécoise. (Meney 2010, p. 11)

Il accuse en outre ces derniers de chercher à monopoliser le marché linguistique :

Les biens symboliques ne sont pas négligeables non plus, notamment en termes de pouvoir, de prestige et d'honneurs. L'objectif déclaré de « rapatrier » la norme linguistique signifie qu'une partie de l'élite québécoise s'est portée candidate pour prendre la place de l'élite internationale dans la définition de la norme, s'interposant entre le peuple québécois et l'élite internationale pour dire le bien parler. La participation aux activités du champ permet d'intervenir dans les médias, d'être consulté à titre d'expert, de siéger dans des organismes provinciaux, fédéraux, voire internationaux, d'avoir son mot à dire dans l'attribution des postes et des subventions, dans la définition des politiques gouvernementales, etc. (Meney, *op.cit.*, p. 17)

Lionel Meney n'en est pas à ses premières passes d'armes, cela fait une bonne quinzaine d'années qu'il cherche à soulever l'opinion publique contre ceux qu'il appelle les « endogénistes » de toutes les manières imaginables, par des lettres ouvertes aux journaux du Québec et d'ailleurs, notamment au *Monde* (21 mars 2005). Une lettre ouverte adressée au premier ministre du Québec en 2004 et diffusée dans les journaux soulevait même la possibilité qu'il y ait eu conflit d'intérêts de la part des membres du comité scientifique du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture qui avait évalué le projet FRANQUS de rédaction d'un dictionnaire du français québécois normatif.

Personnellement, je vois dans ce genre de polémique le prolongement et la perpétuation de la querelle de 1842, à la suite de l'ouvrage de Thomas Maguire. Les Québécois sont très attachés à la langue française et plus de trois siècles de lutte acharnée pour la conserver et la transmettre aux générations suivantes en font foi. Il n'est certainement pas question pour la vaste majorité d'entre eux de renoncer à celle-ci et de laisser évoluer librement la langue courante jusqu'à ce qu'émerge une langue distincte, qu'on l'appelle *joual* ou autrement. C'est précisément ce qui alarmait les Québécois des années 1950 et 1960 et qui a provoqué le sursaut politique dont j'ai parlé. Et, comme le souligne à juste titre Lionel Meney, l'évolution des quarante dernières années va plutôt dans le sens de la convergence avec le français normatif. Mais les Québécois se considèrent beaucoup plus « propriétaires » du français qu'autrefois, c'est après tout leur langue maternelle depuis 13 ou 14 générations, et que des ouvrages lexicographiques décrivent leurs usages propres n'apparaît, somme toute, que parfaitement normal. Du reste, ils sont bien disposés à partager et à offrir au reste de la francophonie leurs mots et leurs expressions, surtout si cela permet de remplacer un certain nombre d'emprunts à l'anglais, leur bête noire depuis toujours.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD, Ch. (2002). *La Langue et le nombril – Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides.
- BOUCHARD, Ch. (2012). *Méchante langue – La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- CORBEIL, J.-Cl. (2007). *L'Embarras des langues – Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec-Amérique.
- LAMONDE, D. (1998). *Le Maquignon et son joual*, Montréal, Liber.
- LAMONDE, D. (2004). *Anatomie d'un joual de parade : le bon français d'ici par l'exemple*, Montréal, Varia.
- MENEY, L. (2010). *Main basse sur la langue ; Idéologie et interventionnisme linguistique au Québec*. Montréal, Liber.